



ASSOCIATION DES COMMUNES GENEVOISES
Boulevard des Promenades 20 - 1227 Carouge
Téi 022 309 33 50 Fax 022 309 33 55
Correspondance : case postale 1276
info@acg.ch - www.acg.ch

Grand Conseil de la République et
canton de Genève
Commission judiciaire et de la police
Monsieur Patrick Lussi
Président
Case postale 3970
1211 Genève 3

Carouge, le 7 février 2017

Concerne : PL 12030 modifiant la loi pénale genevoise (LPG) (E 4 05)

Monsieur le Président,

Votre lettre du 26 janvier 2017, relative à l'objet cité en titre, nous est bien parvenue et son contenu a retenu notre meilleure attention.

Le Comité de l'ACG s'est prononcé sur ce projet de loi lors de sa séance du 6 février 2017. Il a ainsi pris acte de la péremption programmée de cinq règlements identifiés par le Conseil d'Etat tels que mentionnés dans l'exposé des motifs.

Attendu que lesdits règlements proscrivent des comportements qui s'opposent à la sauvegarde de l'ordre public et qu'il apparait ainsi essentiel que les forces de l'ordre, dont la police municipale, puissent continuer à sanctionner lesdits comportements, le Comité de l'ACG s'est prononcé en faveur de ce projet de loi.

Au surplus, notre Association approuve la proposition du Conseil d'Etat consistant à intégrer dans la LPG des infractions libellées de manière générale, en lieu et place d'un catalogue détaillé d'infractions visées par les règlements susmentionnés.

En vous remerciant de votre consultation, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le Directeur général

Alain Rüttsche

Le Président

Thierry Apothéloz